

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 27 septembre 2023 à 17h30

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2023

Présents : Mme Véronique Rumeau, M Guy Fréby, M Patrick Voisin, Mme Marie France Segard, M Sébastien Loubes, M Daniel Venoux, Mme Marie France Segard, Mme Audrey Surre,

Procurations Mme Isabelle Porro à M Daniel Venoux
Mme Estelle Delpon à M Guy Freby
Mme Romane Combes à Mme Véronique Rumeau

Absents : M Anselme Bonnel, M Adrien Marrou

- ORDRE du JOUR. :**
- 1- Approbation du précédent Conseil Municipal
 - 2- Désignation du secrétaire
 - 3- Décisions
 - DM N°1
 - Délibération CLECT
 - Délibération énergie partagée
 - 1607 h
 - Communauté d'agglo : le pluvial
 - Plan de financement salle multi-activités et Maison de la Barguillière : délibération
 - 4- Informations :
 - Salle multi-activités et Maison de la Barguillière
 - Ecole de St Pierre du Bas
 - Réunion avec Brassac
 - Réunion avec La Poste : adressage
 - Recensement
 - Besoins en matière de signalisation
 - Eclairage public
 - Relevé de fréquentation de la Poste
 - Augmentation des loyers
 - 5- Questions diverses

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 4 juillet 2023

Vote : Pour : 11 Contre : 0. Abstention : 0

3 Décisions :

DM. N°1

Concernant le budget Communal 2023 et au dernier point d'étape budgétaire effectué, Madame le Maire expose 14 modifications proposées selon tableau remis aux conseillers ; après échange des élus sur les différentes lignes, ces modifications ont été soumises au vote du Conseil Municipal et adoptées à l'unanimité.

Délibération CLECT Agglo Foix-Varilhes « Commission locale d'évaluation des charges transférées »

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la dernière réunion de la CLECT en date du 10 juillet 2023 fixant les montants individuels des attributions de compensation définitives pour 2023 des communes de l'agglo Foix-Varilhes.

Pour 2023 le montant définitif concernant notre commune est de 13 857,00 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 10 juillet 2023.

Délibération énergie partagée

Il est proposé à notre Commune d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé (C E P) de l'Agglo Foix-Varilhes.

L'objectif de la C E P est de mettre à disposition de la commune un technicien spécialisé dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public et le développement des énergies renouvelables. Cette mise à disposition de service donne accès à des ressources techniques et un accompagnement spécifique sur le terrain du conseiller en énergie partagée de l'agglo ; le volet lutte contre les gaspillages et réduction des consommations d'eau fait aussi partie de ses tâches.

La participation forfaitaire (ramené au nombre d'habitants) est de 3,50€ / habitant pour la durée de la convention quinquennale à signer soit 2 408,00 €

Après échange entre les conseillers, l'adhésion au service Energie Partagée est adoptée à l'unanimité.

Temps de travail 1607 heures

Le Conseil Municipal est appelé à formaliser l'application de la loi du 6 août 2019 prévoyant le retour obligatoire aux 1607 heures pour ses agents travaillant à temps complet et d'adopter les modalités de mise en œuvre.

Après rappel par Madame le Maire des modalités d'application à notre personnel communal, cette proposition de mettre en place la durée annuelle légale de travail est proposée au vote et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Communauté d'Agglo : le pluvial

La dernière Conférence des maires de l'Agglomération Foix-Varilhes du 6 sept 2023 traitait en particulier de la compétence de la **gestion des eaux pluviales urbaines (G E P U)** : modalités de gestion et de financement.

Le financement total à charge de l'Agglo et des Communes s'élève à 277 525 €

Dans l'attente des décisions concernant ce chapitre devant être prises lors de la réunion de l'agglo Foix-Varilhes du même jour, le Conseil Municipal décide de différer son avis à un prochain conseil municipal.

Plan de financement Salle multi-activités et Maison de la Barguillière

En l'état des subventions obtenues* à ce jour le plan de financement prévisionnel du projet de la Salle multi-activités et Maison de la Barguillière de Saint Pierre de Dessus est présenté au Conseil Municipal :

Montant H T	Coût Global	472 880,46 €	
Financement	Subventions	169 627,00€	Europe FEDER ATI
		96 646,00€	Etat
		41 146,00€	Région Occitanie
		70 884,00€	C D 09
	Autofinancement.	94 577,46€	

- Europe : ligne crédit réservée, dossier à déposer.

Après échange sur le plan de financement, il est appelé à voter, le Conseil Municipal a adopté le plan à l'unanimité.

4 Informations sur dossiers en cours

Salle multi-activités et Maison de la Barguillière : le chantier avance normalement, un arrêté de stationnement a été pris, le problème d'accès handicapés du WC extérieur (dimensions) a été réglé, l'entreprise travaux VRD a été désignée

Ecole St Pierre du Bas : Madame le Maire indique que les travaux seront achevés lors des prochaines vacances de la Toussaint.

Réunion avec élus de Brassac au cours de cette réunion il a été question de procéder à un transfert de terrains communaux appartenant à la commune de Brassac sur lesquels sont installés des bâtiments de notre commune et pour laquelle celle-ci paye les taxes foncières afférentes (2700,00€). Il s'agit des terrains situés rive droite de l'Arget sur lesquels sont situés le foyer de la cheminée, le local du rugby et son terrain, le foyer des 1000 clubs, les 5 logements locatifs.

Cette proposition devra retenir l'avis du Conseil Municipal de Brassac afin d'en envisager l'éventualité et les modalités proposées. La discussion est engagée.

Réunion avec La POSTE

Il était question de la mise en place d'une action avant 06/2024 afin de respecter la loi qui impose aux communes de moins de 2000 hbts de mettre à jour l'adressage des voies existantes, de proposer un système de numérotation afin de renseigner une base de données nationale.

Le coût de la prestation par La POSTE est de 5500€ ttc

Besoin en matière de signalisation

Afin de remédier aux problèmes de stationnement intempestifs sur les voies de notre commune, il est demandé de recenser les points sensibles afin de prendre les arrêtés municipaux spécifiques et mettre en place la signalisation.

Recensement recherche agent recenseur

Un recensement de la population de notre Commune doit être effectué entre le 18/01/2024 et le 17/02/2024 par un agent recenseur ; celui-ci bénéficiera d'un stage de formation et recevra pendant son travail de l'assistance d'un élu désigné.

Les conseillers sont invités à faire remonter rapidement toute candidature connue.

Relevé de fréquentation de la POSTE

Il est présenté aux élus un tableau relatant la fréquentation journalière de l'Agence Postale de St Pierre de Rivière sur 27 jours par tranche horaire entre 9h15 et 12h15 période du 02/08/23 au 25/09/23

Il apparaît une fréquentation totale de 260 clients dont	36%	tranche	9h15 / 10h15
	35%		10h15/ 11h15
	26%		11h15/ 12h
	2%		12h/ 12h15

Augmentation des loyers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la révision du montant des loyers des logements appartenant à la Commune est en cours au fil des dates fixées sur les baux immobiliers.

5 Questions diverses

L'ordre étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h05

Le secrétaire de séance



D. Veru...

Le MAIRE



Le Maire
ÉRONIQUE RUMEAU